Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVENTION D'HOSPITALISATION

Le patient vaudois ne fera pas les frais de la décision de la Fédération des hôpitaux vaudois

Le Département de la santé et de l'action sociale a étudié les conséquences prévisibles du refus de la Fédération des hôpitaux vaudois de signer la Convention vaudoise d'hospitalisation. Il prend toutes les mesures propres à assurer la protection des intérêts des assurés, et indique d'ores et déjà que le patient vaudois n'aura pas à payer lui-même les frais de son hospitalisation avant d'être remboursé par son assurance maladie.

Au-delà des chiffres et de l'interprétation que la Fédération des hôpitaux vaudois fait des mesures d'économies prévues au budget 2000 et résultant des travaux de la Table Ronde, il convient de rappeler que ces mesures n'affecteront pas le secteur des soins. Ces mesures concernent principalement la rationalisation des laboratoires, la politique des achats et les contrats d'assurances des hôpitaux.

En dépit du fait que la Fédération des hôpitaux vaudois refuse actuellement de signer la Convention vaudoise d'hospitalisation, le Chef du Département de la santé et de l'action sociale tient à indiquer que, dans tous les cas, l'assuré vaudois n'aura pas à payer les frais de son hospitalisation avant d'être remboursé par son assurance maladie.

De plus, le Département de la santé et de l'action sociale prend déjà toutes les mesures qui s'imposent pour s'assurer de la protection des intérêts de l'assuré vaudois. Il s'agit en effet, en cas de recours des hôpitaux vaudois et en attendant une décision du Conseil fédéral sur le fond, d'introduire dans le tarif qui sera édicté par le gouvernement le principe du paiement direct des frais hospitaliers par l'assureur (principe du tiers payant).

Le Département de la santé et de l'action sociale va donc agir dans ce dossier comme il l'a déjà fait pour les EMS afin que la population du canton ne fasse pas les frais de l'actuelle position de la Fédération des hôpitaux vaudois.

Lausanne, le 02 décembre 1999

Marc Diserens, Chef du Service de la santé publique, tél. 021 316 42 41.